

Annexe 1 – Répartition des membres des collectivités au sein du Conseil d'administration de la SPL avant et après l'entrée des communes Les Portes du Coglais et Pipriac au capital de la SPL.

	Nombre d'actions	Participation en capital (€)	participation au capital (%)	Nombre de sièges théoriques en vertu du CGCT	Aujourd'hui Répartition des sièges au CA en accord avec le CGCT art L. 1524-5	Hypothèse demain Répartition des sièges au CA en accord avec le CGCT art L. 1524-5
Département	19250	192500	85,56%	15,4	10	10
Bretagne Porte de Loire Communauté	500	5000	2,2%	0,4	1	A définir
C de C St Méen Montauban	500	5000	2,2%	0,4	1	
Couesnon Marches de Bretagne	500	5000	2,2%	0,4	1	
Boisgervilly	250	2500	1,1%	0,2	1	
Pleurtuit	250	2500	1,1%	0,2	1	
Dinard	250	2500	1,1%	0,2	1	
Louvigné du Desert	250	2500	1,1%	0,2	1	
Portes du Coglais	250	2500	1,1%	0,2		
Pipriac	250	2500	1,1%	0,2		
Redon	250	2500	1,1%	0,2		
	22500	225000	100%	18	17	A définir



Le 04 02 2022

Monsieur le Président
Hôtel du Département
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 RENNES Cedex

Affaire suivie par : Franck Le Gall
Tel : 02 99 34 33 39
Mail : dgs@mairie-pipriac.fr

Objet : demande d'entrée au capital de la SPL de Construction Publique d'Ille et Vilaine

Monsieur Le Président,

Le Conseil Municipal de la commune de Pipriac a délibéré afin d'intégrer le capital de la SPL de la SADIV à hauteur de 250 actions soit un montant de 2500 €. Je vous communique en pièce jointe cette délibération.

En votre qualité d'actionnaire majoritaire de la SPL, je souhaite que vous puissiez faire part de l'adhésion de la commune à votre assemblée.

Je vous remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Franck PICHOT





Redon, le 10 mars 2022

Direction des Services Techniques,
de l'Aménagement et du Patrimoine
☎ 02 99 71 05 27
✉ servicetechniques@mairie-redon.fr

Monsieur Jean-Luc CHENUT
Président du Département d'Ille-et-Vilaine
Hôtel du Département
1 avenue de la Préfecture - CS 24218
35042 RENNES Cedex

Réf : PD/RH/ST
Affaire suivie par : Rodrigue Henrio / Stéphane Tricard

Objet : Demande d'entrée au capital de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

La Commune de Redon a confié l'aménagement de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis à la SADIV, désormais dénommée TERRE & TOIT, par l'intermédiaire d'une concession d'aménagement qui arrive à échéance le 20 novembre 2022.

Il s'avère qu'à cette date, seule la première tranche sera réalisée, ce qui représente la moitié environ de la surface totale de l'opération.

La Ville souhaite achever l'aménagement de cette ZAC, cependant elle ne dispose pas en interne des moyens techniques et humains pour y parvenir. C'est pourquoi nous souhaiterions pouvoir bénéficier des compétences de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine pour mener à terme ce projet.

Pour ce faire, la Commune de Redon désire intégrer l'actionnariat de la SPL 35.

Aussi, en votre qualité de Président de la collectivité actionnaire majoritaire de la SPL, je vous serais reconnaissant de bien vouloir soumettre notre demande à votre assemblée.

Si notre requête reçoit une réponse de principe favorable de votre part, je vous informe que j'inscrirai à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, qui se déroulera le jeudi 7 avril prochain, l'entrée de la Ville de Redon au capital de la SPL.

Pour votre parfaite information, nous avons transmis ce jour une correspondance à Monsieur Christophe MARTINS, Président de la SPL, dont vous trouverez ci-joint une copie.

Dans l'attente de vous lire, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal Duchêne
Maire de Redon



www.redon.bzh



Hôtel de Ville/ Ti-Kêr - 18 place Saint Sauveur
CS 80254 - 35601 REDON Cedex

☎ 02 99 71 05 27 ☎ 02 99 72 24 54
✉ communication@mairie-redon.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC**

Séance du Mardi 23 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace communautaire et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents :

Patrick BOULAIS, Christèle BRIÈRE, Marie CHOTARD, Zouaouïa DELANNÉE, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLÉHO, Jean-Pierre FRANGEUL, Jean-Yves GLÉMAU, Émile JAN, Tifenn LE GUYADER, Jean-Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Luc LÉVESQUE, Jord LEVESQUE, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL-DAVID, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Jérôme PEIGNE, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :

Morgane CHAPDELAINÉ donne pouvoir à Lucie PERRINEL
Catherine KRYSTKIEWICZ donne pouvoir à Elisabeth FLEHO

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Charles LE QUELLEC

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 2
Votants	: 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2021

Date d'affichage : 16 novembre 2021

DELIBERATION 2021 – 11 – 01

ADHESION A LA SPL DE LA SADIV

Rapport de Monsieur Franck PICHOT,

La commune ne disposant pas de tous les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ses projets, il est proposé de devenir actionnaire de la Société Publique Local de Construction Publique d'Ille et Vilaine.

La société a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, la construction.

Actuellement cette société est dotée d'un capital de 225 000 euros, correspondant à la valeur nominale de 22 500 actions de 10 € chacune, se répartissant ainsi :

- Le Département d'Ille et Vilaine détenant 20 000 actions à concurrence de 20 000 € ;
- La Communauté de communes de Bretagne Porte de Loire Communauté détenant 500 actions à concurrence de 5 000 € ;
- La communauté de communes de St Meen-Montauban détenant 500 actions à concurrence de 5 000 € ;
- La communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne détenant 500 actions à concurrence de 5 000 € ;
- La commune de Louvigné du Désert détenant 250 actions à concurrence de 2 500 € ;
- La commune de Pleurtuit détenant 250 actions à concurrence de 2 500 € ;
- La commune de Boisgervilly détenant 250 actions à concurrence de 2 500 € ;
- La commune de Dinard détenant 250 actions à concurrence de 2 500 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune entre au capital de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine et autorise l'acquisition auprès du département d'Ille et Vilaine de 250 actions pour un montant de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE l'entrée de la commune au capital de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine et autorise l'acquisition auprès du département d'Ille et Vilaine de 250 actions pour un montant de 2500 € ;

PROCEDE à la désignation de Franck PICHOT comme représentant au sein du conseil d'administration de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de cette société ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme,

Le Maire



Éléments financiers

Session du Conseil départemental
du 07/04/2022

N° 46253

Dépense(s)

Recette(s)

Imputation	77-01-775-P401 - Cession 2*250 actions de la SPL
Objet de la recette	Cession 2*250 actions de la SPL
Nom du tiers	Communes de Pipriac et Redon
Montant	5 000 €